



Conseil économique et social

Distr. générale
30 novembre 2002
Français
Original: anglais

Commission de statistique

Trente-quatrième session

4-7 mars 2003

Point 6 a) de l'ordre du jour provisoire*

**Activités non classées par domaine : classifications
économiques et sociales internationales**

Classifications économiques et sociales internationales

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le rapport qui suit répond à une demande formulée par la Commission de statistique à sa trente-troisième session^a. On y expose brièvement la suite donnée depuis ladite session aux recommandations de la Commission concernant les classifications économiques et sociales internationales.

Les questions dont la Commission est invitée à débattre font l'objet du paragraphe 33.

^a *Documents officiels du Conseil économique et social, 2002, Supplément N°4 (E/2002/24), chap. I, Sect. A.*

* E/CN.3/2003/1.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Suite donnée aux recommandations	1–32	3
A. Recommandations concernant les classifications économiques et sociales internationales formulées par la Commission de statistique à sa trente-troisième session	1	3
B. Activités réalisées suite aux demandes formulées par la Commission	2–32	3
1. Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique et Classification centrale de produits	3–14	3
2. Classification type pour le commerce international et Classification par grandes catégories économiques	15	5
3. Classification internationale type des professions	16	5
4. Classification internationale type de l'éducation	17–21	5
5. Classification de la Balance des paiements et Classification élargie des services entrant dans la Balance des paiements	22–24	6
6. Classification internationale des activités à prendre en compte dans les budgets-temps	25–27	6
7. Activités, mécanismes et instruments d'appui	28–32	7
II. Questions à débattre	33	8

I. Suite donnée aux recommandations

A. Recommandations concernant les classifications économiques et sociales internationales formulées par la Commission de statistique à sa trente-troisième session

1. À sa trente-troisième session, la Commission de statistique¹ :

a) A appuyé l'approche proposée tendant à inclure les pays dans le processus de révision en leur adressant des questionnaires et en organisant des réunions régionales;

b) A recommandé que la révision de la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI) donne la priorité à l'élaboration de la structure fondamentale de la classification;

c) S'est félicitée des changements proposés concernant la Nomenclature générale des activités économiques dans les Communautés européennes (NACE) et le Système de classification par industrie d'Amérique du Nord (SCIAN), qui permettraient de mieux intégrer ces travaux à la révision de la CITI, mais a souligné que la révision de la CITI devait aussi tenir compte des besoins d'un groupe plus large de pays;

d) A noté que l'étape suivante dans le processus de convergence de la NACE et du SCIAN consisterait notamment en l'apport d'informations plus détaillées émanant du Canada, de l'Union européenne, du Mexique et des États-Unis d'Amérique quant aux modalités à suivre, et a estimé que ces modalités devraient être précisées de façon à garantir tout au long du processus de convergence une vaste et solide coordination entre le groupe de travail sur la convergence et le Sous-Groupe technique du Groupe d'experts des classifications économiques et sociales internationales.

B. Activités réalisées suite aux demandes formulées par la Commission

2. Les activités relatives aux classifications économiques et sociales internationales réalisées depuis la trente-troisième session de la Commission sont exposées ci-après.

1. Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique et Classification centrale de produits

3. La révision de la CITI et de la Classification centrale de produits (CPC), prévue pour 2007, avance conformément au plan de travail approuvé par la Commission de statistique à sa trente-troisième session.

4. L'examen final des réponses au premier questionnaire sur les problèmes conceptuels et structurels à prendre en compte pour la révision de la CITI a été achevé en 2002, et sert maintenant d'aide-mémoire pour la suite du débat sur le processus de révision.

5. Le Sous-Groupe technique du Groupe d'experts des classifications économiques et sociales internationales élabore un document de réflexion exposant

brièvement les principes qui ont présidé à la révision des deux classifications. Un premier projet de ce document a été mis au point à la réunion d'octobre 2002 du Sous-Groupe technique. Le projet, qui est actuellement soumis à l'approbation du Groupe d'experts, sera disponible pour la session de la Commission.

6. Il y est question des recommandations du Sous-Groupe technique, sur les trois principales considérations sous-tendant la révision : l'intérêt, la comparabilité et la continuité.

7. L'intérêt de tout changement proposé a été évalué et le sera à nouveau, pour qu'il soit certain qu'il a pour effet de rendre la classification plus largement applicable et mieux à même de traduire une réalité économique qui a elle-même changé.

8. La comparabilité a été considérée comme hautement prioritaire, la Commission de statistique ayant demandé précédemment que l'on cherche à faire converger les classifications des activités. La convergence entre la Nomenclature générale des activités économiques dans les Communautés européennes (NACE) et le Système de classification par industrie d'Amérique du Nord (SCIAN) est pour l'instant l'objet de consultations entre toutes les parties intéressées. Il n'y a donc pas de résultat définitif pour le moment. L'issue du processus devra être évaluée par rapport aux recommandations actuelles.

9. Les réponses au questionnaire sur les problèmes conceptuels et structurels ont montré que pour un grand nombre de pays, la continuité, c'est-à-dire le lien avec les versions précédentes de la classification, est un facteur essentiel à prendre en considération pour la révision. On en a tenu compte, en n'introduisant qu'un minimum de changements pour les aspects de la classification qui n'avaient pas été clairement recensés comme appelant une révision.

10. Le document de réflexion passe en revue les concepts utilisés et expose une structure envisageable pour la CITI révisée. Dans nombre de cas, le traitement actuel dans la CITI a été maintenu, ce qui renforce la continuité. Les restrictions que cette méthode entraîne pour la comparabilité, exposées dans le document, ont été jugées minimales. Comme l'a demandé la Commission de statistique, le document s'attache surtout, pour le moment, à la structure générale de la CITI.

11. Si pour la CITI on avance des recommandations et propose une structure possible, pour la CPC le document de réflexion laisse plus de questions en suspens. Il faudra donner une définition univoque de l'objet de la CPC, car elle sera déterminante pour l'issue d'autres débats, concernant a) la structure à lui donner, b) les liens entre elle et les autres classifications, c) son rôle et son application dans le cadre du Système de comptabilité nationale et d) les problèmes éventuels de délimitation. La Commission est invitée à donner son avis sur tous ces points.

12. Le document de réflexion, avec la description et la structure possible de la CITI révisée, servira à établir un deuxième questionnaire qui sera adressé à tous les bureaux nationaux de statistique et aux organisations internationales intéressées. On y demandera de nouveaux apports basés cette fois sur une structure concrète envisagée pour la classification révisée. Ce questionnaire sera diffusé à la fin du premier trimestre de 2003.

13. Le document de réflexion servira aussi de base de discussion lors des réunions régionales proposées. Il n'y a toutefois pour l'instant aucune certitude de disposer

des ressources voulues pour ces réunions. La Division de statistique poursuivra son cycle d'ateliers périodiques sur les classifications, qui seront organisés en coopération avec la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale et la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes dans les régions correspondantes. La planification de ces ateliers est distincte de celle des réunions régionales. La Division de statistique pourra donc apporter un appui dans ces deux régions. Pour ce qui est de la région d'Asie et du Pacifique, la création d'un groupe de travail chargé de concourir au processus de révision est en cours. La Commission est invitée à évaluer l'état des préparatifs et à décider de la faisabilité des réunions régionales proposées à l'appui du processus de révision, qui donneraient aux pays l'occasion d'une participation active.

14. On fera le point à l'issue de ces réunions, compte tenu des apports supplémentaires, après quoi un avant-projet de la version définitive devrait être prêt à la fin de 2004. On évaluera les réactions qu'il aura suscitées, puis on mettra au point une version révisée définitive pour le milieu de 2005, pour pouvoir la présenter à la Commission de statistique en 2006, comme proposé précédemment.

2. Classification type pour le commerce international et Classification par grandes catégories économiques

15. À la suite des changements introduits en 2002 dans le Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises (SH), on a actualisé et publié des tables de concordance entre la Classification type pour le commerce international, Révision 3, et la Classification par grandes catégories économiques (CGCE) (voir ST/ESA/STAT/117). Des tables de concordance entre l'édition de 1996 du SH, l'édition de 2002 et la CGCE ont été établies et publiées en mars 2002 (voir ST/ESA/STAT/115 et ST/ESA/STAT/116).

3. Classification internationale type des professions

16. L'Organisation internationale du Travail s'occupe actuellement de revoir la Classification internationale type des professions (CITP de 1988), et doit publier un rapport en février 2003. La dix-septième Conférence des statisticiens du travail aura lieu en novembre/décembre 2003 : l'une des questions à l'ordre du jour est de savoir s'il y a lieu de recommander une révision de la CITP de 1988, et non pas simplement une mise à jour avec des aménagements.

4. Classification internationale type de l'éducation

17. L'Institut de statistique de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture continuera à s'employer à faire mieux comprendre et appliquer la Classification internationale type de l'éducation (CITE) par les États membres. Dans le cadre de sa série d'ateliers, qui se poursuit, l'Institut continuera notamment son programme d'éducation qui vise à faire appliquer le système de la CITE en améliorant la cartographie des systèmes éducatifs des États membres.

18. Comme il est dit dans sa stratégie à moyen terme (2002-2007), l'Institut de statistique définira de nouveaux groupes de données et envisagera de réviser les définitions et classifications internationales types en vigueur en association avec les institutions compétentes. Le manuel pratique de la CITE et le manuel des domaines d'enseignement et de formation seront mis au point dans leur version définitive, et diffusés largement avec les documents didactiques voulus, pour aider les États

membres à appliquer la CITE révisée de manière à rendre plus comparables les données sur l'éducation.

19. En 2002-2003, l'Institut revoit ses activités de collecte de données en sciences et technologie, culture et communication. Cet examen, une fois achevé, peut déboucher sur une révision des normes internationales correspondantes.

20. Une première version du manuel pratique de la CITE de 1997 à l'usage des pays a été mise au point. Après des consultations avec les États membres à l'occasion des ateliers de 2002 et 2003, il sera publié à la fin de 2003.

21. En janvier 2000, l'Office statistique des Communautés européennes (Eurostat) a publié le manuel des domaines d'enseignement et de formation, qui a été envoyé pour examen et observations au Groupe d'experts des classifications économiques et sociales internationales. Plusieurs membres ont formulé des observations, qui ont été regroupées. L'Institut de statistique lancera au printemps de 2003 une deuxième phase de consultations avec les États membres et les autres parties prenantes.

5. Classification de la Balance des paiements et Classification élargie des services entrant dans la Balance des paiements

22. Après les travaux précédents sur la classification distincte des instruments dérivés ajoutée à la classification de la Balance des paiements², il a été convenu à la réunion d'octobre 2001 du Comité auprès du FMI d'experts de la Balance des paiements que les opérations sur instruments dérivés entre entreprises affiliées étaient à classer dans la catégorie des instruments dérivés.

23. La révision de la cinquième édition du *Manuel de la Balance des paiements* du FMI commencera en 2003, et devrait s'achever en 2008. La classification sera revue à cette occasion.

24. La Classification élargie des services entrant dans la Balance des paiements a été menée à bien avec la mise au point définitive du *Manuel des statistiques du commerce international des services*. On n'envisage pas d'y apporter de changements avant la révision de la cinquième édition du *Manuel de la Balance des paiements*.

6. Classification internationale des activités à prendre en compte dans les budgets-temps

25. La Division de statistique a lancé plusieurs activités relatives au projet de classification internationale des activités à prendre en compte dans les budgets-temps. Il faut noter en particulier l'élaboration de la version définitive du *Guide des statistiques du budget-temps : mesure du travail rémunéré et non rémunéré*, qui est en cours de mise en forme et sera bientôt offert au grand public. La version détaillée et la version concise du projet de classification sont annexées à ce guide.

26. Le projet de classification a été présenté par ailleurs au Sous-Groupe technique du Groupe d'experts des classifications économiques et sociales internationales, qui s'est dit intéressé par la poursuite de ces travaux.

27. Pour l'avenir, la Division compte diffuser plus largement le projet de classification pour observations. Elle envisage à cette fin de l'afficher bientôt sur son site Web. Elle organisera éventuellement des réunions ou des groupes techniques.

7. Activités, mécanismes et instruments d'appui

28. La Division de statistique a organisé en juin 2002 un atelier sur les classifications pour l'ANASE, qui a été financé par prélèvement sur le Compte pour le développement. L'atelier était consacré aux changements apportés récemment aux classifications internationales des activités et des produits, ainsi qu'aux préparatifs de leur révision, en 2007. La création d'un groupe de travail des pays membres de l'ANASE sur les classifications a été recommandée, car il permettrait de regrouper les apports au processus international de révision sur les questions intéressantes particulièrement la région. Les modalités d'organisation d'un tel groupe de travail sont en cours d'examen.

29. Le site des classifications (<<http://unstats.un.org/unsd/class>>) reste un moyen important pour diffuser des informations à jour sur les classifications et des documents sur le sujet. On continue à le perfectionner, de sorte que les usagers ont désormais plus facilement accès aux informations et aux produits offerts en ligne. Ils peuvent maintenant télécharger sans frais de plus en plus de documents (structure des classifications, tables de concordance, textes complémentaires, etc.). Grâce à une coopération permanente avec le Service des statistiques du commerce international de la Division de statistique, les informations sur les classifications concernant le commerce sont plus largement disponibles.

30. Le *Bulletin Classifications* annonce comme précédemment les nouvelles, les publications et la documentation technique relatives aux classifications des Nations Unies. Il est diffusé sur papier et en ligne, cette dernière version étant affichée sur le site des classifications. On trouve également sur ce dernier un formulaire d'abonnement au *Bulletin*, qui est ainsi diffusé à un groupe supplémentaire de quelque 600 usagers dans plus de 90 pays, en sus de ceux qui figurent sur la liste de diffusion habituelle.

31. Le Registre des classifications, intégré au site des classifications, comprend comme précédemment une base de données à jour, où sont stockées les dernières versions des classifications dont l'ONU est dépositaire, et où on enregistre les problèmes d'application de la CITI et de la CPC signalés au Service de téléassistance sur les classifications ou ailleurs. La Division de statistique de l'ONU communique au Sous-Groupe technique des rapports ponctuels sur les problèmes d'interprétation et d'utilisation des classifications consignés dans le Registre, qui sont ensuite débattus lors de différentes réunions. On trouve sur le site Web de l'ONU des informations complètes sur les classifications tenues par la Division, ainsi que les décisions, interprétations et propositions pertinentes, où les utilisateurs peuvent faire les recherches qu'ils souhaitent. Le site a été actualisé et on y trouve désormais une vue plus directe des questions soulevées par la révision des classifications. Outre la structure habituelle, on trouvera dans le Registre les groupements de remplacement, tant convenus que proposés.

32. On trouve également affichés sur le site des renseignements sur l'application des classifications dans les pays et les pratiques nationales de classification des activités et des produits. Ces renseignements, collectés par le biais de questionnaires ponctuels et à l'occasion d'ateliers, seront actualisés à l'aide des dernières informations en provenance des pays.

II. Questions à débattre

33. La Commission de statistique est invitée à faire connaître ses vues sur les points suivants :

a) Du fait qu'il ne semble pas qu'on ait les ressources humaines et financières voulues pour organiser les ateliers régionaux, la Commission pourrait-elle suggérer d'autres moyens d'ouvrir à tous les pays la possibilité de participer activement au processus de révision de la CITI et de la CPC?

b) La Commission est-elle d'accord avec la démarche exposée dans le document de réflexion mis au point par le Sous-Groupe technique?

Notes

¹ *Documents officiels du Conseil économique et social, 2002, Supplément No 4 (E/2002/24),* par. 54.

² Voir *Financial Derivatives: A Supplement to the Fifth Edition (1993) of the Balance of Payments Manual*, Fonds monétaires international, Washington, 2000.
